



S'LEIMBACHER BLETTLA



La Gazette du Coucou Juillet 2021



Chers Leimbachaises et Leimbachois,

Après plus d'une année de restriction de nos libertés, l'espoir de sortir de la crise sanitaire est envisageable, notamment avec la campagne de vaccination et le respect des gestes barrières. Retrouver une vie normale et relancer notre économie sont les vœux que je forme pour chacune et chacun d'entre nous ! Respectueux des convictions individuelles, j'encourage néanmoins toutes les personnes à se faire vacciner. En effet, je suis convaincu que nous n'avons pas d'autre solution pour vaincre cette pandémie et surtout endiguer la 4^{ème} vague liée au variant Delta, beaucoup plus contagieux !

Comme l'équipe municipale s'y était engagée, la révision de notre Plan Local d'Urbanisme permettant une mise en conformité avec la Loi ENE dite GRENELLE II, a été décidée lors du conseil municipal du 4 juin dernier. Des réunions d'information seront programmées avec la population laquelle pourra émettre ses remarques lors de l'enquête publique dont les dates vous seront communiquées.

Les travaux de rénovation de notre salle polyvalente vont bon train malgré des ralentissements liés à la crise sanitaire, à des aléas de chantier concernant les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, mais aussi à des malfaçons constatées sur la nouvelle toiture, problèmes en cours de résolution. Nous espérons toujours une fin des travaux pour la fin du mois de septembre prochain !

Cette année, les dépenses d'investissements seront en majeure partie consacrées pour la rénovation de la salle polyvalente pour un montant de 750 000 €. Outre l'acquisition d'un nouveau tracteur, la commission travaux a élaboré et priorisé les chantiers pour la mandature. Pour l'exercice 2021, il est prévu le remplacement de la clôture de l'aire de jeux, le commencement de la gestion des eaux pluviales en forêt selon un plan pluriannuel ainsi qu'une opération de rénovation du cimetière avec notamment la remise en état des portes d'accès.

Dans le cadre d'une étude pour l'amélioration de la sécurité dans le village, la commune a demandé à la préfecture du Haut-Rhin, le prêt de deux radars pédagogiques qui seront installés en novembre rue de Roderen et rue de Thann. Cette demande fait suite aux doléances des riverains signalant des vitesses excessives. Il est envisagé également de mettre en place d'une circulation alternée rue Principale sur la portion la plus étroite avec limitation de la vitesse 30 km/heure.

Enfin la prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 18 septembre. D'avance un grand merci à toutes celles et ceux qui accepteront de consacrer un peu de leur temps au profit de notre village. Un repas en commun sera offert par la commune, permettant d'échanger avec les élus et de partager un moment convivial toujours très apprécié !

Je vous souhaite d'excellentes vacances et un bel été. Prenez soin de vous !

Votre maire,

Philippe ZIEGLER



SOMMAIRE

P. 2 - Le mot du Maire

P. 3 - Budget

P. 5 -Travaux

P. 6 -Informations diverses

P. 10 -Syndicat scolaire LEIMBACH RAMMERSMATT

P. 13 -Conseil de fabrique

P. 15 -Etat civil

P. 17 -Dates à retenir

P. 19 -Adresses et N° de tél. utiles

P.20 -Contacts Mairie



2021

Résultat de l'exercice 2020

Report 2019 + Recettes 2020 - Dépenses 2020 = Résultat

Section fonctionnement : 142 491,47 € + 530 410,27 € - 455 487,94 € = 217 413,80€

Section investissement : 274 387,40 € + 815 018,29 € - 714 933,37 € = 374 472,32€

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

Section investissement

Report 2020	217 413,80 €	Dépenses estimées	512 979 €	Report 2020	374 472,32 €	Dépenses estimées	777 649 €
Recettes estimées	513 685,68 €	Opérations comptables	218 120 €	Recettes estimées	535 056,68 €	Reste à réaliser	350 000 €
Total	731 099 €	Total	731 099 €	Opérations comptables	226 120 €	Opérations comptables	8 000 €
				Total	1 135 649 €	Total	1 135 649 €

L'absence de déficit de la section « investissement » n'impose pas d'effectuer un transfert de résultat depuis la section « fonctionnement ». Cela amputerait la commune d'une réserve qui pourrait s'avérer précieuse.

Les dépenses les plus significatives se décomposent de la manière suivante :

1) Coût total de la salle polyvalente : 1 386 996,90 €

En date du 31 mai 2021 , un total de 1 056 197,01 € a été payé, il reste donc **330 799,89 €** à financer.

L'ensemble de l'opération est garanti par un prêt à long terme de 400 000€ complété par l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 450 000 € (en remplacement du prêt relais initialement souscrit) ainsi que par diverses subventions **pour un montant de 539 700 €.**

L'option de la ligne budgétaire permet à la commune, n'ayant perçu à ce jour que **166 500 €** sur le montant des subventions, d'honorer les factures du chantier. Ainsi, seuls les fonds utilisés sont soumis à un taux d'intérêt. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, c'est la proposition du Crédit Agricole qui a été retenue avec un taux de 0,48%.

2) Les éléments de sécurisation, le mobilier, la sonorisation de la salle sont évalués pour un montant de **60 412,73 €**

3) La sous motorisation du tracteur engendrant une mauvaise utilisation ainsi que plusieurs pannes, son remplacement par un modèle accessoirisé plus performant coûte **41 200 €** (reprise de l'ancien véhicule 26 000 € déduite).

4) La commune est partie prenante dans le fonctionnement du syndicat scolaire et abonde au budget à hauteur de **96 000 €**.

5) Un montant de **10 000 €** est attribué au corps des Sapeurs Pompiers pour l'investissement en matériels et équipements divers hors versement obligatoire de **10 500 €** au S.I.S. (Service Incendie Secours)
D'autre part le taux d'imposition local reste inchangé pour 2021.

Les travaux retenus pour l'exercice sont :

- 1) Achèvement des travaux de la salle polyvalente, aménagement des abords et de l'aire de jeux
- 2) Remise en valeur du cimetière
- 3) Entretien courant de la voirie et des réseaux
- 4) Mise en conformité des locaux et équipements communaux

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé à la population que les séances du Conseil Municipal sont annoncées dans la presse et ouvertes au public, lequel ne peut toutefois pas intervenir pendant les débats. Comme le prévoit la Loi, les comptes rendus sont affichés en mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU)

La prescription de la révision du PLU a été votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 4 juin dernier. La révision devra tenir compte des contraintes liées au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Thur Doller et du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). C'est la société PRAGMA SCF de Goersdorf qui a été mandatée pour accompagner la commune. Au moins deux réunions publiques auront lieu pour informer la population qui pourra s'exprimer durant l'enquête publique qui devrait durer 18 mois sans excéder 2 ans.

SITE WEB COMMUNE DE LEIMBACH

Outre les informations concernant toutes les démarches administratives, le site permet d'avoir connaissance d'une multitude de renseignements concernant l'actualité du village. www.leimbach.fr



Les travaux de rénovation de la salle polyvalente constituent l'essentiel des dépenses de la section investissement pour l'exercice 2021. Par ailleurs, l'entretien de la voirie communale suite à la période hivernale, a été effectué par l'entreprise ALVAREM de Mulhouse pour un montant de 6 180 € TTC. Des travaux de taille et rabattage au cimetière et au dépôt communal ont été réalisés par EPICEA pour la somme de 4 210 € TTC. La gestion de récupération des eaux pluviales fait l'objet d'une étude pour un programme pluriannuel. S'agissant d'un poste budgétaire conséquent, ces travaux devraient commencer cette année au Kurrenweg et se poursuivre l'an prochain vers la montée aux Trois Chênes depuis le Eck. En effet, ce quartier est particulièrement concerné lors de précipitations importantes. Enfin, la commune a décidé de couper les deux grands résineux situés dans l'aire de jeux dont les troncs pourris représentaient un réel danger. Cette opération a été réalisée lors d'une manœuvre conjointe des pompiers de Leimbach et de Thann. Qu'ils en soient remerciés !



La fin des travaux est attendue pour la mi-septembre



Les trous de la voirie causés par l'hiver, ont été rebouchés par la société ALVAREM



Il est envisagé d'utiliser les souches pour y poser un plateau servant de table

La commune a profité d'une manœuvre des sapeurs-pompiers de Leimbach et Thann pour couper ces résineux

INFORMATIONS DIVERSES DE LA MAIRIE



Téléphonie mobile ORANGE

Communication de Monsieur Didier Liret, Directeur des relations avec les collectivités locales à la délégation régionale Alsace suite à la mise en place en œuvre du relais mobile Orange sur le ban de la commune de Roderen en mars dernier, aucune amélioration n'ayant été constatée par les abonnés de l'opérateur Orange : « *Le site mobile Orange qui couvre Leimbach est à nouveau en fonctionnement nominal. Un défaut a bien été identifié et réparé le 30 juin. Nous sommes preneurs du ressenti de vos concitoyens sur l'amélioration de la qualité de service.* » Les abonnés Orange qui avaient répondu au sondage de la commune sont invités à faire part de leurs observations à la mairie qui transmettra au service concerné.

Merci.

Nav'Aide Thann-Cernay : Transport à la demande de la communauté de Communes Thann-Cernay trajet remplaçant Boug'en Bus à compter du 1^{er} janvier 2017 –Réservé au PMR (personnes à mobilité réduite) et aux personnes de + de 70 ans. Le service Nav'aide fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h, sur réservation.

La réservation du service s'effectue par téléphone au 03.69.76.60.62 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au plus tard la veille de votre trajet.

COMMANDES DE FIOUL GROUPEES : La commande de fioul groupée passée le 1er mars 2021 a représenté 52 550 litres (0.758 €/litre et 0.768 €/litre bien être) pour 48 clients. Il est rappelé que le prix du litre correspond à la cotation du jour de la commande, quel que soit son cours les jours suivants (plus ou moins élevé). Le fournisseur proposant le prix le plus attractif est retenu. La prochaine commande groupée est programmée pour mi-septembre 2021.

Projet « Jardin du partage de Leimbach »

Chers Leimbachois, Leimbachois,

Nous avons en projet un « Jardin du partage ». Ce jardin serait un espace vert cultivé et animé par les habitants, un lieu de vie ouvert sur le village qui favoriserait les rencontres entre générations et différents quartiers. Il permettrait à certains de partager leurs passions et à d'autres d'apprendre. Il serait également possible d'aller plus loin (dans un second temps) en organisant des ateliers autour de la cuisine ou encore des événements autour des produits locaux (marché paysan, artisanat...).

Une parcelle propice à la mise en place d'un jardin partagé a été identifiée.

Les habitants souhaitant créer le jardin partagé doivent se regrouper en association. Je fais donc appel à vos « candidatures ». Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie ou par mail à fr.schnebelen@gmail.com

A très bientôt,

François SCHNEBELEN, Conseiller municipal



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES : Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?
La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler votre départ à la brigade de gendarmerie de THANN **au tél. 17 ou 03 89 37 00 11**. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Haies : Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. De même, un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Par ailleurs, l'article 673 du Code civil prévoit que si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.). Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage. Enfin et dans un esprit de civisme, la commune remercie les habitants qui le peuvent, de bien vouloir enlever l'herbe devant les trottoirs le long de leurs maisons.

Travaux de bricolage et de jardinage (hors professionnels) : avec la période estivale, il n'est pas inutile de rappeler les termes de l'article 3 de l'arrêté municipal de la commune de Leimbach N° 15/2006 du 20 juillet 2006 concernant les nuisances sonores qui stipule : *les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.*

8 mai : La commémoration du 11 novembre dernier n'ayant pu se dérouler, la commune de Leimbach a souhaité organiser une cérémonie le 8 mai pour rendre hommage à la mémoire de tous ses enfants victimes des guerres. Après lecture du message ministériel, le maire Philippe Ziegler et les maires honoraires Marcel Claerr et René Kippelen, ont déposé une gerbe au monument aux morts.



Le maire Philippe Ziegler entouré des participants en nombre limité en raison de la crise sanitaire



Dépôt de gerbe par le maire Philippe Ziegler et les maires honoraires Marcel Claerr et René Kippelen

Commémoration 1^{er} RVY : Cette année, la commémoration des cérémonies en hommage aux libérateurs du 1^{er} RVY a été organisée par la commune de Roderen. Malheureusement et toujours en raison de la crise sanitaire, la messe du souvenir a été célébrée en l'église Saint-Laurent, en l'absence de la traditionnelle délégation jovignienne. Puis les maires d'Aspach-le-Bas, Aspach-Michelbach, Guewenheim, Leimbach et Roderen, ainsi qu'Antoine Fabian, président de l'Association pour le souvenir du 1^{er} RVY ont déposé plusieurs gerbes devant la stèle sise au carrefour de Guewenheim-Michelbach-Roderen.



Recueillement des élus en mémoire des soldats du 1^{er} RVY tombés au champ d'honneur



Philippe Ziegler, et Christophe Kippelen maires de Leimbach et Roderen ont déposé une gerbe devant la stèle du 1^{er} RVY



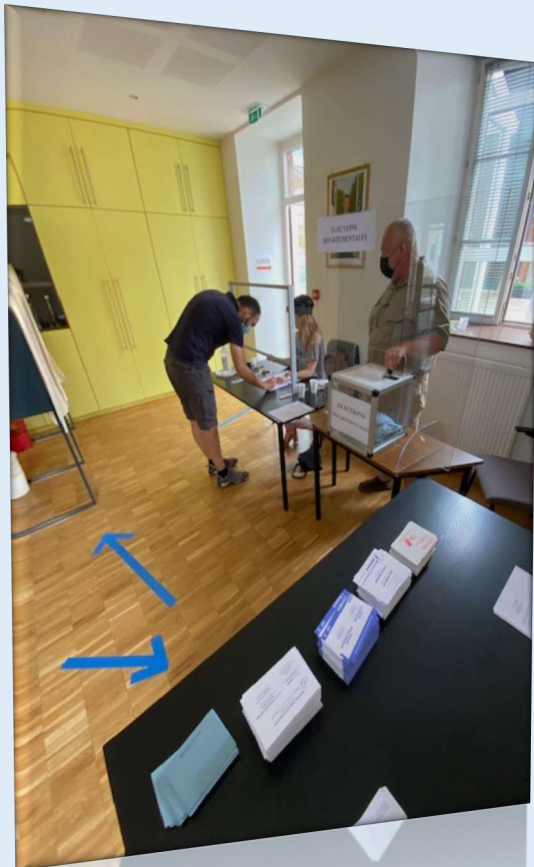
Photo souvenir avec l'ensemble des participants

Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 : Afin de permettre le déroulement des élections dans le respect strict des consignes liées à la crise sanitaire, les assesseurs étaient vaccinés sauf deux qui ont produit des tests PCR négatifs. Du gel hydroalcoolique ainsi que des protections plexiglass ont été mis en place pour éviter tout risque de contamination et le nombre d'électeurs limité en même temps au bureau de vote. **Le taux de participation à Leimbach pour ce double-scrutin est le suivant :**

Elections régionales : baisse de -14,55% de votants au 1^{er} tour avec un taux de participation de 34,45% contre 49% en 2015 et -22% de votants au second tour avec un taux de participation de 37,63 % contre 59,63% en 2015. A noter que le taux de participation de la région Grand Est pour le second tour s'élève à 30,24% soit une abstention de 69,76% contre 61,22% de votants et 38,78% d'abstention en 2015. C'est la liste conduite par Jean Rottner, président sortant qui est arrivée en tête avec 36,59% des voix, contre 26,09% pour Laurent Jacobelli, 22,10% pour Brigitte Klinckert et 15,22% pour Eliane Romani.

Elections départementales : baisse de -21,05% de votants au 1^{er} tour avec un taux de participation de 34,45% contre 55,465% en 2015 et -12,09 % de votants au second tour avec un taux de participation de 37,63 % contre 49,72% en 2015. A noter que le taux de participation de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) au second tour s'élève à 29,62% soit une abstention de 70,38% contre 46,99% de votants et 53,01% d'abstention en 2015 pour le département du Haut-Rhin. Le binôme formé par Annick Lutenbacher et Raphaël Schellenberger a été élu avec 70,26 % des voix contre 29,74% pour le binôme Jean-Didier Ast et Marion Wilhelm.

La commune remercie les 34,45% d'électeurs du premier tour et les 37,63% du second tour (représentant le 5^{ème} meilleur taux de participation du canton de Cernay) ainsi que les assesseurs et les secrétaires de mairie ayant permis le bon déroulement de ce double scrutin.



Le taux de votants à Leimbach a été supérieur à la moyenne nationale pour les deux tours



Opérations de dépouillement

Coup de main des élus en attendant la journée citoyenne !

La journée citoyenne étant reportée n'ayant pu être organisée en mai en raison de la crise sanitaire, huit élus et deux concitoyennes ont participé à la mise en place du fleurissement dans le village et commencé le nettoyage du dépôt communal. Après les trombes d'eau qui se sont abattues ces derniers jours, le ciel avait "coupé les vannes" le samedi 22 mai, permettant ainsi le travail en extérieur ! Une équipe dirigée par l'employée communale Anne-Rose s'est chargée de la répartition du fleurissement et du broyage de déchets verts derrière l'église et au dépôt près du cimetière. Malheureusement, le broyage a dû être interrompu suite à une panne de la machine de location ! Qu'à cela ne tienne, les élus ont profité de ce malencontreux concours de circonstances pour nettoyer le dépôt vers l'ancienne église !

Le maire Philippe Ziegler a remercié les bénévoles pour leur engagement et confirmé la tenue de la prochaine journée citoyenne ouverte à tous les volontaires qui aura lieu le **18 septembre**.



La bonne humeur était sur les visages avant de commencer la journée de travail



Le broyage des déchets verts a été interrompu suite à une panne du broyeur



Une partie de l'équipe fleurissement

Décorations de Pâques : Une nouvelle fois, notre employée Anne-Rose a fait preuve de créativité pour embellir le village pour les fêtes de Pâques.



Les créations d'Anne-Rose sont toujours appréciées par nos concitoyens



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

La Rentrée scolaire est fixée au jeudi 2 septembre 2021 pour l'ensemble des écoliers.

Pour la maternelle située à Leimbach, la rentrée sera échelonnée : les enfants de petite section iront à l'école le matin et seront accueillis par groupe de 4, tandis que ceux de la moyenne et grande section y rentreront l'après-midi.

Erica LEHMANN aura une classe de 16 petits et 6 moyens (22 élèves), tandis que Sophie GRAVEY s'occupera de 10 enfants de moyenne section et de 15 de grande section (25 élèves) pour un total de 47. Elles seront secondées par Marie-Laure MESSINA et Anne DINTRICH, ATSEM de l'école.

En élémentaire, le nombre d'élèves étant important (64 élèves) les enfants des classes de CE1 et CM1 ont dû être séparés. La répartition se décompose comme suit :

Classe de CP/CE1/CE2 à Rammersmatt encadrée par Mireille BATTAGLIA (21 élèves)

Classe de CE1/CM1 à Leimbach suivie par Florence METTLER (19 élèves)

Classe de CM1/CM2 à Leimbach tenue par Nathalie METTLER (24 élèves)

Les écoles de Leimbach-Rammersmatt accueilleront pour cette Rentrée 2021 un total de 111 élèves.

Plan de relance numérique

Le SIS de Leimbach-Rammersmatt a pu bénéficier du plan de relance numérique initié par le gouvernement, afin d'obtenir des subventions pour pouvoir équiper les écoles maternelle et élémentaire en matériels informatiques et numériques. Leurs installations devraient se faire courant de l'été 2021 permettant aux enfants d'en profiter dès la rentrée prochaine.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Jacky QUIN secrétaire du SIS, a quitté ses fonctions le vendredi 2 juillet 2021 pour une retraite bien méritée. L'ensemble de l'équipe du SIS le remercie pour son professionnalisme, sa disponibilité, son implication, sa bonne humeur et son expertise.



Il est remplacé par Claudine NAEGEL, qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} mai 2021.

*Jacky Quin et Claudine Naegel entourés par
Christelle Claerr, présidente du SIS (à gauche) et
Virginie Manakofaiva*

SORTIES SCOLAIRES

Tentinabul' au Rimlishof

Après plus d'un an sans sortie scolaire, les enfants de maternelle ont assisté à un spectacle sous yourte après avoir fait une petite promenade en forêt au pays des merveilleux lutins. Ce spectacle a mêlé, avec humour, conte, théâtre et marionnettes pour le plaisir des petits et des grands...

Tous ont passé un agréable moment dans ce royaume avant de reprendre des forces lors d'un pique-nique tant attendu !



Le conteur a captivé le jeune auditoire



Sous une yourte, les enfants de l'école maternelle ont apprécié le conte au pays des lutins

La fête de l'eau à Wattwiller

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont découvert l'art contemporain au détour d'une balade sur le thème de la vie aquatique. Ils ont pu découvrir des œuvres d'artistes régionaux et internationaux sur ce thème. Les enfants ont été invités à participer à cet ouvrage en dessinant leur vision de l'eau.



Les enfants on exprimer leur vision de l'eau au travers de dessins



Photo souvenir de la sortie avec l'école élémentaire

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Comment circuler à vélo, connaître la règle du tourner à gauche, le code de la route pour les piétons sont autant de points qui ont été abordés par les élèves de CM2 de l'école de Leimbach-Rammersmatt, de la classe de Nathalie Mettler. L'épreuve pratique a été dirigée par le Mdl-Chef Jean-Paul Wilhelm secondé par un gendarme-adjoint de la brigade de gendarmerie de Thann.



*Après l'épreuve pratique, les écoliers posent avec les gendarmes
et leur enseignante Nathalie Mettler*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THANN CERNAY (CCTC)

Il est rappelé que les bureaux de la communauté de communes Thann-Cernay, sont ouverts au public **sur rendez-vous uniquement** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Prendre contact au préalable en composant le **03 89 75 29 05**.

Marianne d'Or : Une Marianne d'Or de la République a été attribuée à la CCTC pour récompenser son projet de territoire pour les 10 ans à venir. Ce prix d'excellence de la démocratie de proximité, confirme son rôle d'unique concours civique de la République et du vivier de la vie politique locale et nationale. Le trophée a été remis à Paris au président François Horny en présence du vice-président Nabil Nacer qui a soumis le dossier de candidature. Le président Horny a souhaité partager cette belle récompense avec l'ensemble des élus à l'issue du conseil de communauté du 26 juin dernier en présence de Alain Trampoglieri, Secrétaire général du concours.



*Le président François Horny porte la Marianne d'Or entouré des élus de la CCTC et du secrétaire général
du concours Alain Trampoglieri (à sa droite)*



Le conseil de fabrique élu le 20 avril.

De gauche à droite

Mathieu Nachbaur, trésorier, Anne Marie Ast, Francine Neff, trésorière sortante émérite pendant 16 années, Bernard Boesch, président, Marc Schmitt, curé de la paroisse membre de droit, Françoise Huber, Julien Claerr, secrétaire. Manque sur la photo Philippe Ziegler, maire de la commune membre de droit et photographe pour l'occasion !

VIE PAROISSIALE

Saint Blaise

La fête patronale est traditionnellement un moment fort. Elle a été particulière cette année puisque seuls 60 fidèles ont eu le privilège en ces temps de pandémie d'assister à la messe en l'honneur de Saint Blaise célébrée par le chanoine Marc Schmitt, curé de la paroisse et du père Mirek.

La traditionnelle bénédiction des gorges n'a pas pu être suivie de la réconfortante gorgée, bue à même la sainte relique.





Sainte Odile

Dans le cadre du grand jubilé lancé en décembre 2020 par Mgr Ravel et du passage de la caravane missionnaire, les reliques de la sainte patronne de l'Alsace ont été accueillies en l'église paroissiale dimanche 30 mai 2021. Une messe avec sacrement des malades a été célébrée par le chanoine Marc Schmitt, curé de la paroisse et le père Mirek.



DEMONTAGE DES TUYAUX



CLASSEMENT DES TUYAUX



AVANT ISOLATION DU MUR
EXTERIEUR

Entretien Orgue 20/21



ISOLATION MUR EXTERIEUR



NETTOYAGE DES TUYAUX



REMONTAGE DES TUYAUX

L'orgue

1ère tranche de travaux 2020:

Le coût de ces travaux s'est élevé à 3236 € dont une subvention exceptionnelle de la commune de 1000 €.

Une 2^{ème} tranche prévisionnelle pour un montant estimé de 1900 € sera réalisée fin 2021. Elle consistera à des travaux d'entretien et de nettoyage des tuyaux de l'orgue.

Le facteur d'orgue Claude Jaccard de Fahy-les-Autrey (Haute-Saône) assure la restauration et l'entretien de notre orgue.

Le conseil de fabrique remercie chaleureusement la commune, les paroissiens et donateurs pour leur généreux soutien.

(don déductibles de vos impôts)

ETAT CIVIL DU 1ER JANVIER 2021

AU 30 JUIN 2021



Mariages

21/04/2021 : Christian DENIER et Nadine ROTH (photo)

15/05/2021 : Cyril METZGER et Audrey RIEFFEL



*Les mariés posent
aux côtés du maire
Philippe Ziegler*

Naissances

23/01/2021 – Eléna de Edmond KIPPELEN et Juliette JORAI

05/04/2021 – Viviane de Sylvain LACOUMETTE et Camille CAMBRILS

22/05/2021 – Lucien de Adrien WURCH et Pauline KNECHT

28/05/2021 – Lisa de Damien EHRET et Virginie VICECONTE



Pacs

04/03/2021 : Olivier KUENEMANN et Anne-Sophie MAURER

29/04/2021 : Adrien FROEHLICH et Pauline SCHAEFFER

25/06/2021 : Victorien DEL TATTO et Léa FABBRO

Décès

02/03/2021 : Mme Cécile DUMEL née KIEFFER, 92 ans

07/03/2021 : M. François CLAERR, 70 ans

14/03/2021 : Mme Angèle FOLTZER née SCHMIDT, 91 ans



Anniversaires

12/01/2021 : M. Gérard WECK, 80 ans

12/01/2021 : Mme Madeleine CLAERR, 80 ans

22/01/2021 : M. Claude WELCKLEN, 85 ans

09/03/2021 : Mme Jacqueline PETERMANN, 85 ans

15/03/2021 : Mme Liliane RUEFF, 85 ans

16/03/2021 : Mme Francine MAES, 85 ans

22/03/2021 : M. Auguste BRUCKERT, 90 ans

23/03/2021 : M. Georges SCHUBETZER, 80 ans

21/04/2021 : M. Fernand CLAERR, 95 ans

01/05/2021 : M. Jean Paul HEUCHEL, 90 ans

28/05/2021 : Mme Marie-Madeleine MUNSCH, 85 ans

30/05/2021 : M. Joseph LEMBLE, 80 ans

20/06/2021 : Mme Jeanne WECK, 80 ans

En raison de la crise sanitaire, la Municipalité ne s'est pas rendue au domicile des jubilaires pour les féliciter mais leur a fait porter un panier garni.

NECROLOGIE

François CLAERR

Malade depuis quelques années, François Claerr, né le 5 octobre 1950 à Thann s'est éteint paisiblement à son domicile, le 7 mars 2021 à l'âge de 70 ans. Figure bien connue et appréciée dans la cité des Coucous, François Claerr était le Président fondateur de l'Amicale des Donneurs de sang de Leimbach-Rammersmatt depuis le 26 janvier 1980. Totalelement investi dans sa fonction, il n'avait jamais manqué une collecte organisée par son association et cela à raison de deux par an. Le 30 janvier 2010, la Croix de Chevalier du Mérite du Sang lui avait été décernée par le Président fédéral de la Fédération Française pour le Don du Sang Bénévole. Très impliqué pour son village, François avait accepté la même année, de suivre la formation pour être exploitant de la dernière licence IV de la commune au profit de l'ACLS. Il était aussi vice-président du syndicat viticole de Thann. Vouant une passion pour la viticulture, il avait appris le métier de la vigne avec Charles Hippler lequel lui avait conseillé d'acheter quelques ares au Rangen de Thann. Son travail lui avait permis d'obtenir le label Grand Cru du Rangen pour son pinot gris et gewurztraminer ! Il a aussi exploité des vignes héritées de son grand-père au lieu-dit Kalergruben à Leimbach (il n'aimait pas que l'on dise Gottesthal). François Claerr était très fier de la présence de ses deux filles Christelle (adjointe) et Marie (conseillère) au sein du Conseil municipal. La commune de Leimbach reconnaissante de son bel engagement associatif renouvelle ses condoléances à sa famille.



***Président fondateur de
l'Amicale des donneurs de
sang de Leimbach
Rammersmatt,
François Claerr était aussi un
viticulteur passionné***

LEIMBACHOIS À L'HONNEUR

René Kippelen nommé maire honoraire

Après avoir œuvré sans compter son temps et durant 25 ans pour notre commune, notre ancien maire René Kippelen avait décidé de ne pas se représenter aux dernières élections municipales. La demande d'honorariat formulée par son successeur lui a été attribuée par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à compter du 21 avril 2021. Rappelons que le nouveau maire honoraire a exercé la fonction de Premier magistrat de notre belle cité des Coucous de 2008 à 2020 après avoir été élu adjoint au maire de 2001 à 2008 qui faisait suite à un premier mandat en qualité de conseiller municipal de 1995 à 2001. Toujours disponible et soucieux de servir son village, il a occupé notamment les fonctions aux travaux et a également présidé le Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach-Rammersmatt. Sans pouvoir énumérer toutes les actions menées durant 25 années, rappelons qu'il a participé activement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sans oublier sa volonté de procéder aux importants travaux de rénovation de notre salle polyvalente, décision prise durant son mandat de maire. Les services rendus par le nouveau maire-honoraire vont aussi être récompensés par la médaille régionale, départementale et communale d'argent qui lui sera décernée très prochainement. Le maire et l'ensemble du Conseil municipal adressent à René Kippelen, leurs plus vifs remerciements et sincères félicitations.



***Maire de Leimbach de 2008 à
2020, René Kippelen a été
nommé Maire honoraire***

DATES À RETENIR (SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DES CONTRAINTES SANITAIRES)



Samedi 18 septembre à 08h00 : 9^{ème} journée citoyenne

Jeudi 12 août de 16h30 à 19h30 : Collecte de sang dans le bâtiment « La Grange » à Rammersmatt

Jeudi 11 novembre : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Jeudi 2 décembre de 16h30 à 19h30 : Collecte de sang à la salle polyvalente de Leimbach

Samedi 4 décembre à 20h15 : Concert de Noël par les Petits Chanteurs de Guewenheim
Eglise Saint-Blaise (Entrée libre-plateau)

Dimanche 5 décembre 2021 à 12h00 : Repas de Noël des Aînés

Dimanche 19 décembre à 16h00 : Concert de Noël par le Chœur de Garçons de Mulhouse – (Entrée libre plateau)





KINÉ À DOMICILE

Jérôme BUREL à LEIMBACH

Tél. 06.06.46.15.07

Pizza Cozi

Parking Salle polyvalente mardi
les semaines paires

Tél. 06.81.38.20.71

A GUETA

Tartes flambées parking salle
polyvalente mardi les semaines
impaires

Tél. 06.64.85.26.45

Alternatif coiffure

Coiffure mixte à domicile

Virginie WACH

Tél. 06.87.22.07.69

Epicerie ambulante:

Crèmerie, charcuterie fruits
et légumes

Tournée de Laurent MERCIER

Le vendredi à partir de 10h00

03 69 77 17 54

06 26 85 33 35

www.lescremiersreunis.fr

SAMU

15

Gendarmerie

17 ou 03.89.37.00.11

Brigades Vertes

03.89.74.84.04

Pompiers

18

Centre anti-poison

03.88.37.37.37

EDF dépannage

0972.675.068

Raccordement

0969.321.845

SOGEST dépannage

0977.429.440

Infos

0977.409.440

En cas d'alerte chimique, Radio France Bleu Alsace - FM 102.6

Communauté de Communes Thann - Cernay

Siège : 3a, rue de l'industrie - CS 10228 - 68704 CERNAY Cedex

Tél. : 03.89.75.47.72 - fax : 03.89.75.78.14

✉ contact@cc-thann-cernay.fr

Syndicat mixte de Thann - Cernay (de 8h30 à 12h)

2 rue des Genêts - 68700 ASPACH MICHELBACH

Tél : 03.89.75.29.05 - ✉ contact@smtc68.fr

Déchetterie ASPACH-MICHELBACH

03.89.75.74.66

Jours et horaires d'ouverture :

voir calendrier des collectes

Nav'Aide Thann-Cernay : Transport à la demande

de la Communauté de Communes Thann-Cernay - Tél. 03.69.76.60.62



Nouveau :

Le marché à votre porte -

La cave au Géromé - passage
tous les mardis à Leimbach -

Contact :

Pierre au 06 60 97 48 37

ou 03 29 61 87 81

AVIS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous vous êtes installés à LEIMBACH depuis peu. Vous êtes invités

à vous inscrire sur le fichier domiciliaire et électoral municipal

munis de votre carte d'identité ou votre passeport ou votre carte de séjour ou une autre pièce d'identité, votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.



Mairie Place du Général DE GAULLE

68800 LEIMBACH

 **03.89.37.05.32**

 **03.89.37.32.88**

e-mail : mairie-leimbach@wanadoo.fr

www.leimbach.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie au Public

Mardi: de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00

Jeudi : de 9h30 à 11h30

Vendredi : de 15h00 à 17h00

**Durant la période estivale la Mairie sera fermée
du jeudi 29 juillet au mercredi 11 août inclus.**



Directeur publication : ZIEGLER Philippe, maire

Responsable de la commission communication : CLAERR Christelle

Mise en page : RUEFF Maurice

Crédit Photos : ZIEGLER Philippe, RUEFF Maurice,

Ont également collaboré à ce numéro : BOESCH Bernard, CLAERR Christelle, SCHNEBELEN François, SEYFRIED Marie-Thérèse, TA DINH Audrey.